

REVUE TRIMESTRIELLE -02- DECEMBRE 2021

# FECAMO

Magazine des carreleurs et mosaïstes de Belgique

# PROCARRO



FECAMO

PROCARRO

Une édition de  
la Fédération  
des Carreleurs  
et Mosaïstes  
Rue du Lombard 42  
1000 Bruxelles  
bureau de dépôt  
BruxellesX  
Post P927188



**Confédération Construction**

Construction, énergie & environnement

# -10%\* SUR VOTRE PACKAGE D'ASSURANCES



## POUR UNE PROTECTION SUR MESURE

### CADEAU exclusif pour les membres de la Confédération Construction: une radio de chantier\*\*

Avec Build-Safe, profitez d'un package d'assurances **flexible** et sur mesure qui vous permet d'**économiser 10% sur vos primes**. En tant que membre de la Confédération Construction, vous bénéficiez en plus d'un **cadeau exclusif**: une **radio de chantier robuste**!

Découvrez Build-Safe et votre cadeau sur  
[go.federale.be/build-safe-confed](http://go.federale.be/build-safe-confed)



L'assureur qui partage ses bénéfices avec vous

\* Conditions de l'action sur [go.federale.be/build-safe-confed](http://go.federale.be/build-safe-confed). \*\* Offre valable jusqu'au 30/06/2022 ou jusqu'à épuisement du stock Fédérale Assurance - E.R. : Tom De Troch - Rue de l'Étuve 12 - 1000 Bruxelles [www.federale.be](http://www.federale.be). Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers SC. Compte financier: BIC: BBRUBEBB IBAN: BE3130007233155-RPM Bruxelles TVA BE 0403.257.506 - Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail. Compte financier : BIC : BBRUBEBB IBAN : BE19 3100 7685 5412 - RPM Bruxelles. TVA BE 0407.963.786

# SOMMAIRE



## 03 Sommaire

### 05 Mot du président:

Fecamo vers une grande Fédération de producteurs, de distributeurs et d'entrepreneurs du secteur du Carrelage et de la Mosaïque

### 06 Interview David Arickx:

Carreler en 2021 : quels sont les défis majeurs ?

### 09 Fecamo presente : ses photos du Cersaie 2021

### 10 Article juridique : La responsabilité décennal

### 13 Interview Christophe Arnould : « Les jeunes doivent être fiers de leur travail »

### 16 Marquage CE des colles à carrelage

### 20 Préparation du support, les primaires priment !

## COLOPHON

### EDITEUR RESPONSABLE

La Fédération des Carreleurs  
et Mosaïstes (FECAMO)

Rue du Lombard 42 - 1000 Bruxelles  
Tél. : 02 545 57 70  
TVA : BE 409.355.044  
www.fecamo.com - www.pro-carro.be

### PARUTION

4x par an / 700 exemplaires (FR+NL)

### RÉDACTION

Gaetan Cuttaia  
Conny De Vriese  
Patrice Dresse  
Thijs Eeckhaut  
Liesbeth Geerts  
Vanessa Mondelaers  
Nina Nguyen  
Robert Thierens  
Fabian Miesse

### AVEC LA COLLABORATION DE :

**Rédaction et traduction**  
Redactiebureau Palindroom

**Mise en page**  
Ramdesign

# LES MASTICS MAPEI

La force arrive en plusieurs couleurs!



**Mapefil AC**



LARGE CHOIX DE  
COULEURS



IMPERMÉABILITÉ



RÉSISTANT À LA  
MOISSISSURE



SANS SOLVANTS

[www.mapei.be](http://www.mapei.be)

 **MAPEI**<sup>®</sup>

# MOT DU PRÉSIDENT

## Fecamo vers une grande Fédération de producteurs, de distributeurs et d'entrepreneurs du secteur du Carrelage et de la Mosaïque

Le secteur du carrelage et de la mosaïque représente annuellement quelque 18 millions de mètres carrés de pose en Belgique. Il est cependant en baisse puisque nous atteignons encore récemment 24 millions de mètres carrés. Je ne peux m'empêcher de penser, en revenant du salon Cersaie à Bologne en Italie (voir les images dans ce magazine), qu'il en va un peu de notre faute. Le nombre de produits de la mosaïque la plus petite au plus grand format de carreau, leur infinité de coloris, formes, images, dessins ... leur beauté renversante présentant une fresque toujours vivante de ce que la nature a de plus beau, de ce que l'homme dans sa création artistique a réalisé avec une excellence extrême ; tout ce monde créatif, est pour la plus grande partie, totalement inconnu du grand public belge.

Nos clients ne passent en effet que rarement les portes de nos showrooms. Il leur est ainsi peu de fois permis de connaître toute la diversité de notre art. Ils connaissent mieux leur revendeur d'électroménager ou de voiture que notre secteur. Pas étonnant dès lors que lorsque certains investissements doivent se faire, ils se tourneront plus aisément vers d'autres types d'achats ou de rénovations. Pour ma dernière année de Présidence, je veux m'attacher



avec un Conseil d'administration revigoré et élargi à toutes les composantes de notre secteur, à présenter une fédération qui soit capable de faire rêver nos contemporains et de redonner la fierté à nos artisans, producteurs et distributeurs.

Je veux faire fi des vieilles querelles et regarder résolument vers l'avenir. Je ne suis pas devenu Président pour ma gloriole personnelle ou pour m'enrichir, mais pour mettre ma passion en avant : mon métier et son produit.

Avec mes sentiments confraternels,

Gérard Mahaux  
Président Fecamo

# Carreler en 2021 : quels sont les défis majeurs ?



06

Interview David Arickx

*David Arickx,  
administrateur  
de Arickx nv*

Carreler a toujours été un métier à part. Mais quels sont les principaux défis aujourd'hui ? Le secteur ressent-il l'impact du coronavirus et de la hausse des prix ? Et existe-t-il à présent une formation qui permette d'apprendre réellement le métier ?

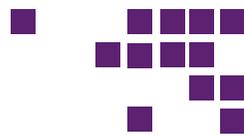
**Nous avons demandé l'avis de David Arickx d'Arickx nv, spécialiste en revêtements de sols et projets globaux.**

**Mr. Arickx, comment êtes-vous entré dans le métier ?**

Grâce à mes parents. En 1984, ils avaient l'espace et l'envie pour créer leur propre entreprise. À cette époque, mon père travaillait déjà dans une entreprise de construction et s'intéressait beaucoup à la pose de carrelages. Rapidement, ils ont construit une salle d'exposition, et c'est ainsi que tout a commencé. Il y a quelques années, mon frère Christophe et moi-même avons rejoint l'entreprise afin d'élargir les activités aux projets globaux. Mais le carrelage et les revêtements de sol resteront toujours notre spécialité.

**Une salle d'exposition comme celle-ci est-elle essentielle pour vous en tant que carreleur ?**

Certainement. Il existe de nombreux poseurs de revêtements de sol qui commencent à travailler comme indépendants immédiatement après leur



formation, mais sans salle d'exposition. Ils travaillent avec des matériaux que le client achète lui-même. L'inconvénient est que dans ce cas, vous ne savez pratiquement rien de la qualité du produit. Si quelque chose ne se passe pas comme prévu, vous devez, en tant que carreleur, en faire les frais et recommencer le travail. Et bien sûr, une salle d'exposition est également importante pour obtenir suffisamment de travail, surtout si vous avez des ouvriers.

**Vous employez vous-même six carreleurs. Travaillez-vous également avec des stagiaires ? Et comment cela se passe-t-il ?**

Oui, régulièrement. En général, ils viennent une fois par semaine ou deux fois par mois. Bien sûr, cela ne suffit pas pour apprendre complètement le métier. Je dis toujours qu'il faut travailler pendant quelques années et se retrouver quelques fois

au pied du mur avant de vraiment maîtriser le sujet. C'est pourquoi je pense que la formation d'aujourd'hui peut être beaucoup plus étendue, notamment les stages. Et franchement... ils pourraient également la rendre plus attrayante ! Les photos des brochures de formation montrent souvent des personnes d'un certain âge au travail. Notre profession n'est pas vraiment présentée comme 'tendance', ce qui explique que seuls quelques carreleurs sont diplômés chaque année. Mais il faut reconnaître que ceux qui obtiennent leur diplôme sont souvent très motivés. Cela reste bien sûr le plus important.

**Comment se porte votre entreprise aujourd'hui ? Avez-vous ressenti l'impact du coronavirus ?**

Oui, la crise du coronavirus fut de la folie. Mais au final, l'impact a été limité en ce qui nous concerne. Tout au plus avons-nous dû jouer avec le planning





pendant quelques semaines, parce que d'autres travaux étaient reportés et que nous ne pouvions donc pas commencer. Et, bien sûr, la salle d'exposition a été fermée pendant un long moment. Heureusement, nous avons assez de travail en commande pour combler la période sans salle d'exposition. Lorsque notre salle d'exposition a pu rouvrir, tout le monde a été sur le pont. Cette année, c'est la première fois que nous avons dû refuser du travail car nous étions complets pendant quatre à cinq mois.

céramique. Mais le prix de certains produits en pierre naturelle a déjà triplé en quelques mois. C'est excessif, il va donc de soi que notre stock sera limité pendant un certain temps. Nous continuerons à tout vendre, mais dans une moindre mesure.

08 Interview David Arickx

### La demande augmente-t-elle encore ?

Nous avons remarqué qu'elle commence maintenant à diminuer, car les prix augmentent. Pour la plupart des carreaux, l'augmentation des prix n'est pas trop forte pour le moment, car il y a plus de concurrence sur ce marché que sur celui des autres matériaux de construction. Mais d'ici le nouvel an, une augmentation de 5 à 10 % ne sera pas exceptionnelle.

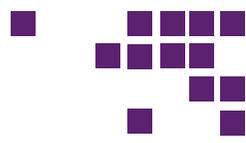
### Cette hausse des prix affecte-t-elle déjà votre stock ?

Nous avons toujours pas mal de stock, surtout pour les carreaux en



### Pour conclure, y a-t-il quelque chose que, selon vous, les gens sous-estiment dans votre profession ?

Probablement l'aspect physique. Travailler de manière ergonomique ne va pas de soi pour un carreleur. Vous devez aussi souvent travailler à l'extérieur, dans des conditions météorologiques changeantes. D'un autre côté, il y a aussi des aspects positifs qui sont sous-estimés. En tant que carreleur, vous voyez vraiment le résultat de votre travail. Passer d'une chape nue à un sol parfaitement posé est très gratifiant !



# Fecamo presente :

## ses photos du Cersaie 2021



09  
Reportage Photo : Cersaie 2021

Malgré un nombre réduit d'exposants et de participants, l'édition 2021 du Cersaie a été un grand succès !



Vous n'avez pas pu participer ? Pas de panique, nous avons pris de nombreuses photos lors de l'évènement.

Retrouvez dès à présent les nouveaux produits phares sur cette page et sur [www.pro-carro.be](http://www.pro-carro.be)



# La responsabilité décennale

## et les obligations de garantie de l'entrepreneur en quelques mots

En tant qu'entrepreneur, vous avez sans doute été confronté à plusieurs reprises à un certain nombre de clients insistants qui, parfois même avec le Code civil en main, prétendent avoir droit à une « garantie » de pas moins de dix ans sur les travaux que vous avez effectués pour eux. Dans certains cas, ces clients vont même plus loin en affirmant que les produits que vous avez mis en œuvre sont également couverts par le même « système de garantie », ce qui, en pratique, donne lieu à des discussions sans fin. Dans cet article, nous tentons d'apporter une réponse précise aux questions les plus courantes.

**Est-il exact qu'en tant qu'entrepreneur, je suis « légalement obligé » de donner une « garantie » de dix ans sur les travaux que je réalise ?**

Non. Cette hypothèse est fondée sur une lecture ou une interprétation erronée des articles 1792 et 2270 du Code civil (ancien). Ces articles stipulent que les entrepreneurs et les architectes peuvent être tenus responsables pendant dix ans des défauts qui entraînent la destruction (complète ou partielle) d'un bâtiment ou d'une partie importante de celui-ci, à condition qu'il puisse être démontré que ces défauts ont été causés par une erreur de l'entrepreneur et/ou de l'architecte.

Du libellé des articles précités, les particuliers déduisent (à tort) qu'ils



« ont droit » à une « garantie » décennale sur **tous les travaux** effectués par l'entrepreneur dans le cadre de l'exécution de leur commande. Une telle lecture ou interprétation est toutefois totalement erronée, du moins selon la doctrine et la jurisprudence applicables, et ce parce que la « responsabilité » et la « garantie » sont des concepts fondamentalement différents, tant sur le plan juridique que linguistique.

### **Cela signifie-t-il que, en tant qu'entrepreneur, je ne peux pas être tenu responsable de défauts mineurs qui ne sont pas du tout graves ?**

Non. En tant qu'entrepreneur, vous pouvez également être tenu responsable de défauts moins graves pendant une période de dix ans, également connus dans le jargon sous le nom de « vices cachés légers ». Ce sont les défauts qui **n'affectent pas** la stabilité ou la solidité du bâtiment ou d'une partie importante de celui-ci et qui n'étaient **pas perceptibles** par une personne prudente et raisonnable au moment de la livraison. On peut penser par exemple aux carrelages qui se détachent, à la peinture qui s'écaille, aux (petits) problèmes de canalisations sanitaires.

### **Puis-je déroger à ces règles de responsabilité dans mon contrat ?**

La réponse à cette question dépend de la nature et de la gravité du défaut auquel on est confronté.

Si le défaut est grave et menace la stabilité, vous tombez sous le coup des règles de responsabilité

décennale contenues dans les articles 1792 et 2270 du code civil (ancien). Dans ce cas, il s'agit d'une « disposition d'ordre public », que **vous ne pouvez pas exclure ou limiter** dans vos conditions générales ou vos contrats. Cela signifie que vous serez toujours responsable de ces défauts pendant une période de dix ans.

En revanche, s'il s'agit de « vices cachés légers », la situation est différente. Dans ce cas, vous **pouvez limiter ou raccourcir contractuellement** la durée de votre responsabilité. Dans le cas d'un contrat avec un particulier, vous seriez bien inspiré de limiter la période de responsabilité de droit commun de dix ans à une période de trois ans à compter de la livraison provisoire. Dans le cas d'un contrat entre entreprises, les règles sont moins strictes : dans ce cas, vous pouvez limiter votre responsabilité à quelques mois après la livraison provisoire.

### **Puis-je choisir moi-même de donner une garantie à mes clients ? Comment dois-je m'y prendre ?**

La réponse à cette question n'est pas univoque. Il faut faire la distinction entre une garantie sur les matériaux utilisés d'une part, et une garantie sur la pose (lire : les travaux effectués), d'autre part.

Lorsque, en tant qu'entrepreneur, vous achetez des matériaux ou des produits à votre fournisseur ou fabricant, vous bénéficiez généralement d'une garantie. Si, après l'exécution des travaux, il s'avère qu'il y a un problème chez votre client, celui-ci peut faire jouer la garantie lui-même (par



12

Juridique La responsabilité décennale

vosre intermédiaire ou directement par le fabricant ou le fournisseur) et demander ainsi un remplacement. Une garantie est en effet un « droit qualitatif », ce qui signifie qu'elle est « attachée » au bien sur lequel elle est accordée et peut donc également être invoquée par le nouveau propriétaire. Il s'ensuit que votre client n'est pas laissé pour compte, même si le contrat ne prévoit rien en ce sens. Il n'est donc pas nécessaire d'inclure une telle disposition dans votre contrat.

**Conseil :** il peut être utile de convenir d'un arrangement relatif au paiement des heures de travail nécessaires au remplacement des matériaux défectueux. Ces coûts (parfois considérables) ne sont en effet pas couverts par la garantie, ce qui, dans la pratique, peut parfois susciter du mécontentement de la part de votre client.

En tant qu'entrepreneur, vous n'êtes pas non plus obligé de fournir une garantie pour les travaux que vous effectuez. La loi ne prévoit aucune obligation à cet égard, ce qui signifie que dans votre contrat (ou vos conditions générales), vous êtes libre de décider de garantir ou non les travaux effectués. Il va sans dire qu'un système de garantie peut constituer un excellent argument de vente. Après tout, vous donnez ainsi à votre client non seulement le signal que vous avez confiance en vos capacités et votre expertise, mais aussi la certitude que le résultat demandé sera atteint.

**Conseil :** dans la pratique, les garanties sont souvent accordées pour des travaux très spécifiques qui nécessitent une certaine expertise de la part de l'installateur (raccordement de panneaux solaires, pose d'une toiture, etc.) La durée de ces garanties varie selon les cas et va de deux à dix ans.

### Conclusion : de bons accords pour des clients satisfaits

En tant qu'entrepreneur, vous avez tout intérêt à communiquer avec vos clients et à leur indiquer clairement l'étendue de votre responsabilité (et des garanties éventuelles) et ce qu'ils doivent en déduire concrètement. Il est important que vous ne vous laissiez pas déstabiliser par les interprétations courantes (et souvent erronées) de certaines dispositions légales et les discussions interminables qui les accompagnent souvent. En tout état de cause, vous avez tout intérêt à anticiper un certain nombre de problèmes susceptibles de se poser et à le faire au moyen d'arrangements contractuels clairs.





# Christophe Arnould:

## « Les jeunes doivent être fiers de leur travail »



Véritable professionnel du métier, Christophe Arnould, gérant d'AR Carrelage, nous a ouvert les portes de son entreprise le temps d'une rencontre.

Il revient sur l'impact « positif » du coronavirus en ce qui concerne son volume de commandes et insiste sur l'importance de valoriser le métier de carreleur, surtout auprès des jeunes.

**Que fait la force d'AR carrelage ? Dans quel domaine vous démarquez-vous le plus ?**

La force d'AR carrelage est de pouvoir proposer la pose de carrelage grand format et mosaïque en passant par des carrelages de format plus habituel. Bien que nous proposons toujours du traditionnel, le domaine qui a vraiment explosé ces dernières années est la pose de carrelage et mosaïque pour les piscines. Par exemple, je sais déjà que la période avril-mai 2022 sera exclusivement réservée à cela. À côté de ça, nous sommes aussi très actifs dans tout ce qui terrasse et maison.



13

Interview Christophe Arnould

Christophe Arnould,  
directeur de AR Carrelage



### **Le coronavirus a-t-il poussé les particuliers à plus investir dans leur maison ?**

En effet, le particulier a beaucoup investi dans son confort que ce soit pour sa salle de bain, sa terrasse ou encore sa piscine. Il y avait une crainte au début, car nous nous voyions souvent refuser les accès aux maisons lors de la crise du coronavirus, par conséquent il était difficile de travailler. Maintenant, cette situation est revenue à la normale et les devis s'enchaînent. Je ne suis pas du tout inquiet du volume de travail dans les mois à venir.

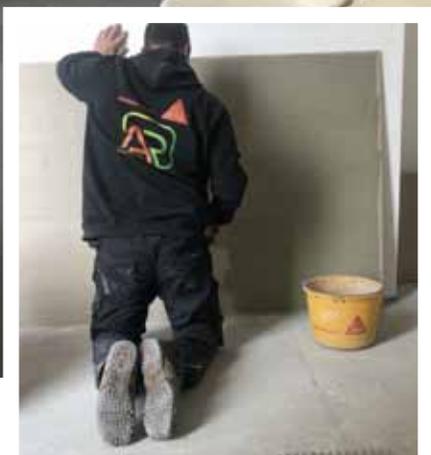
### **L'augmentation des prix des matériaux a-t-elle un impact sur vos ventes ? Sur votre approvisionnement ?**

Pour l'instant, je ne connais pas de problèmes. La majorité de mes ventes chantiers ont déjà été signées il y a plusieurs mois et mes commandes ont



été passés à temps. J'essaye également de stocker plus intelligemment.

En ce qui concerne les augmentations de prix, là c'est plus difficile. La première vague d'augmentation a pratiquement été intégralement prise en charge par l'entreprise. Nous évitons d'augmenter les coûts des clients. Malheureusement, on annonce encore plus de 6 % d'augmentation pour divers matériaux, ce qui nous oblige à revoir nos prix à la hausse d'environ 3 %. Je ne peux malheureusement pas travailler à perte. Mes ouvriers sont belges et coûtent plus d'argent que certains (rire).



### **Pensez-vous qu'il y a assez de formations en place pour devenir carreleur ?**

Il y a des bonnes et de moins bonnes formations. Maintenant, il est normal que le jeune ne sache pas tout en sortant de l'école, le métier de carreleur évolue très vite. J'ai été moi-même apprenti et je peux dire qu'il y a un grand fossé entre ce qui est vu à l'école et la réalité du terrain. Je sais que les professeurs et notamment Monsieur Gérard Mahaux font tout leur possible pour faire évoluer les formations, mais c'est loin d'être facile.

Il faut rester très attentif à la revalorisation des travailleurs qui est en constante évolution. Cela nous permettrait d'attirer plus de jeune dans le secteur qui est en manque de main d'œuvre.

### **Un showroom est-il indispensable dans votre secteur d'activité ?**

Ce n'est pas indispensable, mais c'est un énorme plus. Cela fait très professionnel et donne une belle image de l'entreprise.

Il y a de plus en plus d'outlet en carrelage et d'achat en ligne, avec des prix cassés et des carrelages de moins bonnes qualités. Les clients ne voient même plus ce qu'ils achètent. Parfois nous sommes obligés de travailler avec ces produits, car ce sont les demandes des clients. Mais après, nous devons assumer la garantie et là cela devient problématique, car le souci viendra de la personne qui a mis cela en œuvre et notre image peut-être vite être mise à mal sur les réseaux sociaux.



# Marquage CE des colles à carrelage:



En 2007 est paru dans le CSTC-Contact 2 l'article « Marquage CE des colles à carrelage ». Le présent document est une version fortement abrégée de la mise à jour de cet article. Il tient compte de l'évolution du contexte normatif et aide le professionnel à faire le bon choix de colle à carrelage.

## CADRE NORMATIF

En 2017, la norme NBN EN 12004 relative aux colles à carrelage a été remplacée par la norme en deux parties NBN EN 12004-1 et -2. La première partie traite des exigences de performance des colles pour carreaux céramiques, décrit la classification et identifie les méthodes d'essai. Par conséquent, cette partie correspond à l'ancienne norme EN 12004, à l'exception de quelques changements. La seconde partie décrit ces méthodes d'essai.

Le marquage CE des colles à carrelage est obligatoire depuis le 1er avril 2004. Les fabricants doivent pour cela se baser sur la norme NBN EN 12004 de 2007 + Add.





## Types de colles à carrelage et classification

La norme NBN EN 12004-1 (2017) définit les caractéristiques des colles à carrelage destinées à être utilisées dans des ouvrages soumis à des contraintes normales. Elle donne des valeurs pour les exigences de performance, mais ne contient pas de spécifications ou de recommandations pour la conception et la pose de revêtements céramiques. Les carreaux considérés sont en céramique, mais d'autres types de carreaux sont également concernés (ex : pierre naturelle ...), à condition que les colles soient compatibles avec ces matériaux.

Les colles sont réparties en trois grands types selon la nature du liant (tableau 1).

**TABLEAU 1 : Types de colles selon la composition du liant**

Type de colle	Composition	Formulation
<b>Mortier-colle C</b>	Mélange de liants hydrauliques, de charges minérales et d'additifs organiques	Poudre prête à être gâchée
<b>Adhésif D</b>	Mélange de liants organiques sous forme de polymères en dispersion aqueuse, d'additifs organiques et de charges minérales fines	Pâte prête à l'emploi
<b>Colle réactive R</b>	Mélange de résines synthétiques, de charges minérales et d'additifs organiques, durcissant par réaction chimique	Monocomposant ou multi-composant

Les spécifications sont divisées en propriétés de base et propriétés optionnelles (propriétés supplémentaires ou spécifiques). Une colle est désignée relativement à la nature du liant et aux classes définies dans le tableau 2.

**TABLEAU 2 : Désignation des colles selon leur classe**

Type	Klassen
<b>Mortier-colle C</b>	1 : Colle normale 2 : Colle améliorée
<b>Adhésif D</b>	F : Colle rapide
<b>Colle réactive R</b>	T : Colle résistant au glissement E : Colle avec temps ouvert allongé S1 : Mortier déformable S2 : Mortier très déformable

Les exigences minimales pour les caractéristiques des colles à carrelage concernent notamment l'adhérence par traction et par cisaillement après différents types de vieillissement (adhérence 'initiale', adhérence après action de l'eau, action de la chaleur, cycles gel-dégel, choc thermique), le glissement, la déformation transversale, le temps ouvert ... Toutes les valeurs d'exigence performancielle sont reprises dans la norme.

## Recommandations pratiques

Ni l'ancienne norme EN 12004, ni la nouvelle version EN 12004-1, ne contiennent des recommandations pour le choix et la mise en œuvre des différents types de colle à carrelage. Le Tableau 3 regroupe les recommandations issues des Notes d'information technique 237 et 276.

Attention : La fiche technique de la colle à carrelage doit toujours mentionner l'application prévue dans le champ d'application autorisé !

**TABLEAU 3: Recommandations pour le choix et l'utilisation des colles à carrelage**

<b>C</b>	C1 suffit pour la plupart des applications. Utiliser C1 avec propriétés supplémentaires en cas d'exigences spécifiques par ex. températures élevées ou basses, surfaces importantes, délais courts ou carreaux grand format
	Utiliser mortier-colle amélioré C2 lorsque les circonstances demandent une forte adhérence. Cela est par exemple le cas pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La pose de carreaux peu poreux (absorption E &lt; 3 %)</li> <li>- La pose de carreaux de très grand format</li> <li>- La pose de carrelage dans des espaces à usage intensif</li> <li>- La pose de carrelage sur un chauffage par le sol, ce qui demande en plus une classe de déformabilité S1 ou S2.</li> </ul>
<b>D</b>	Le plus souvent pour carrelage mural (généralement D2), parfois aussi pour les sols. Attention : temps d'attente plus long en raison de la méthode de séchage (par air), plus sensible à l'humidité que les mortiers-colles. Ne pas utiliser carreau-sur-carreau, ni pour les applications extérieures.
<b>R</b>	Pour une adhérence particulière ou une résistance chimique ou mécanique. Convient aux espaces humides, sauf pendant la pose et le durcissement. Utilisées en couche assez épaisse et continue, certaines sont suffisamment étanches à l'eau.
<b>E</b>	Permet d'encoller une grande surface en une fois. Rester attentif à la formation d'une pellicule au séchage, et ce particulièrement en application extérieure.
<b>F</b>	Colle à durcissement rapide, à utiliser pour les très grands formats Attention : n'encoller et ne talocher qu'une zone limitée à la fois, le temps ouvert étant généralement très réduit. Toutefois, il existe sur le marché des mortiers-colles FE qui offrent une solution à ce problème.
<b>T</b>	Colle résistant au glissement, pour carrelage mural et les carreaux lourds.
<b>S1/ S2</b>	Mortier-colle déformable (S1) ou très déformable (S2), à utiliser pour les carrelages très exposés et/ou à usage intensif comme par exemple les façades et terrasses, les sols avec chauffage ou refroidissement par le sol, dans lesquels peuvent se produire d'importantes variations de température et des chocs thermiques. 



Raising the world to a higher level



“

## CRÉEZ VOTRE TERRASSE GRÂCE AUX PLOTS RÉGLABLES BUZON®

### UNE MULTITUDE DE POSSIBILITÉS GRÂCE AUX PLOTS BUZON®

Réaliser une terrasse de manière conventionnelle n'est pas toujours chose aisée. Dilatation des joints, difficulté pour évacuer les eaux, maîtrise des pentes... Toutes ces problématiques compromettent fortement la pérennité de la terrasse. C'est dans ce contexte que la pose sur plots s'est très vite imposée, répondant à toutes les contraintes rencontrées sur les chantiers.

Véritable précurseur dans le secteur, Buzon® a su répondre aux attentes du marché et développer des solutions et des produits pour tous types de projets. Terrasses résidentielles, terrasses sur toiture plate, aménagements de jardin, terrasses fontaine, podiums, chapiteaux, planchers techniques pour applications industrielles... Buzon® offre des solutions pour chaque réalisation.

### LES AVANTAGES DES PLOTS BUZON

La qualité de nos plots réglables assure à l'utilisateur une résistance à toute épreuve, aux intempéries, au vieillissement, aux rayons UV, aux variations climatiques, et dans certaines conditions, à l'arrachement au vent.

### UNE SOLUTION SIMPLE ET EFFICACE POUR AMÉNAGER UN ESPACE EXTÉRIEUR SANS TRAVAUX DE MAÇONNERIE

Avec une pose sur plots, les dalles sont directement surélevées, à la hauteur adéquate, à l'image d'une terrasse sur pilotis. Parfaitement stabilisée, elle est également étanche et solide, tout en permettant de suivre les moindres envies de son poseur.

### DES PLOTS RÉGLABLES POUR TERRASSES

Les plots Buzon sont réglables en hauteur, ce qui permet des réalisations de terrasses surélevées jusqu'à 1120 mm. Les nombreux accessoires maîtrisent la correction de pente jusque 5%, et parfois 10%. Ils permettent l'utilisation de couvertures de terrasses de natures et formes variées.

La gamme de plots Buzon se décline en 3 séries : PB, BC, DPH.

Retrouvez toutes les infos sur :  
[WWW.BUZON-WORLD.COM/FR](http://WWW.BUZON-WORLD.COM/FR)

# Les primaires priment

## Préparation du support

On nous demande régulièrement si un support doit être préparé ou non et si cela est vraiment nécessaire. Bien entendu, trop souvent, on se trouve confronté aux circonstances économiques et on décide alors de passer cette étape. Cet état de fait contraste avec la pratique de nos collègues peintres, pour qui l'application d'un primaire est l'évidence même. En réalité, il est souvent crucial d'utiliser un primaire adapté.



Des essais en laboratoire ont montré que, dans certaines situations, l'utilisation d'un primaire permet d'augmenter l'adhérence jusqu'à 50 %. Raison de plus pour examiner de plus près l'importance de la préparation correcte des supports en général et celle d'un certain nombre de 'supports critiques' en particulier.

Avant de carreler, il faut toujours contrôler le support sur plusieurs points :

- **Résistance du support :** vérifiez toujours si le support à carreler est suffisamment solide et cohésif, par exemple en grattant la couche supérieure avec un objet pointu. Si la résistance n'est pas suffisante, retirez toute la couche jusqu'à ce que vous obteniez une sous-couche solide. Pensons par exemple à un ancien carrelage, de la peinture, des résidus de moquette/colle, des couches de plâtre, etc.
- **Stabilité :** surtout avec le bois, vous remarquez parfois que le plancher se déforme. C'est absolument inaccep-



table. Assurez-vous toujours que le support est suffisamment stable et porteur.

- Assurez-vous **que le support est propre**, éliminez la graisse, l'huile, le savon, etc. Chaque fabricant de colle propose un dégraissant adapté à cet effet.

**Utilisez ensuite un primaire adapté au support.**

### Le rôle d'un primaire

En fonction de sa composition, un primaire peut être utilisé pour :

- Réguler l'humidité
- Fixer (dans le cas de supports poussiéreux) pour former un ensemble cohésif
- Améliorer l'adhérence
- Protéger contre l'humidité

### Supports absorbants

Exemples : chapes en ciment, carton plâtre, plâtre, béton cellulaire, bloc silico-calcaire, ...

### Fonction : réguler l'humidité

Chaque colle à carrelage en poudre liée au ciment a un certain rapport eau/ciment, c'est-à-dire la quantité d'eau nécessaire pour que le ciment se lie et devienne maniable. Ce facteur peut être perturbé si l'eau est retirée trop rapidement d'un mortier-colle préparé par l'action d'un support très absorbant. Cela peut entraîner une 'combustion' du mortier-colle (il y a alors trop peu d'eau présente dans le mortier pour lui permettre de se lier complètement), avec une réduction du 'temps ouvert' du mortier-colle en conséquence, ce qui provoque une adhérence insuffisante lorsque les carreaux sont pressés dans le lit de colle. Il s'agit d'un défaut que

nous constatons régulièrement sur chantier. Une température ambiante plus élevée ou une faible humidité peut affecter le facteur eau/ciment, avec un impact possible sur la maniabilité et la performance du mortier-colle, ce qui souligne une fois de plus la nécessité d'appliquer un primaire.

### Supports poussiéreux

Exemple : plâtre, chape sableuse, ...

### Fonction : fixer

Carreler sur un support poussiéreux signifie coller sur un support faible. C'est pourquoi il est nécessaire d'appliquer une couche de primaire sur les supports poussiéreux après en avoir éliminé les particules lâches (poussière). Un primaire va fixer ces particules lâches, mais il faut toujours vérifier la cohésion du support par la suite.

### Supports non absorbants

Exemples : carrelage existant, béton dense, ...

### Fonction : améliorer l'adhérence

Avec ce type de support, il est particulièrement important que le support soit d'abord dégraissé.



Ensuite, un primaire approprié est appliqué pour améliorer l'adhérence du mortier-colle.

Un primaire améliorant l'adhérence ou un primaire au sable quartz spécial, le sable augmentant la surface d'adhérence.

### Supports critiques :

Voici une liste pratique des supports fréquents et moins fréquents avec la procédure de préparation correcte :

- **Chape anhydrite** : dans de nombreux cas, l'anhydrite coulée doit d'abord être poncée. Cette surface doit être traitée pour lier la poussière et former un écran lors de l'utilisation de colles liées au ciment. Dans les zones humides, un primaire doit être appliqué pour protéger le support des effets de l'humidité.
- **Bois et dérivés de bois composite** tels que panneaux de fibres de bois liées au ciment : les supports en bois sont considérés à juste titre comme problématiques pour la pose de carrelage. Ce matériau naturel peut se déformer sous l'influence des fluctuations de température ou de l'humidité et ainsi endommager le revêtement carrelé. Commencez toujours par vérifier de quel bois il s'agit et comment le bois a été traité. Poncez-le et dépoussiérez-le globalement puis traitez-le avec un primaire adapté. Dans les pièces humides et à l'extérieur, il est préférable d'éviter d'utiliser le bois comme support.
- **Panneaux de fibres synthétiques** liées au ciment : ceux-ci ne doivent généralement pas être traités (vérifier les instructions de mise en œuvre du fabricant).
- **Métal - non oxydant** - : dégraisser et utiliser une colle époxy, pas besoin de primaire.
- **Bitume et EPDM** : ces supports ne sont pas adaptés aux mortiers-colles à base de ciment et doivent être éliminés.  
Le bitume avec paillettes d'ardoise peut, en application horizontale, être carrelé avec la bonne combinaison primaire/colle.
- **Béton poli** : éliminer tout 'curing compound' éventuellement présent (nettoyage au jet) et utiliser un primaire adapté.
- **Béton lisse** : enlever toute laitance puis utiliser un primaire qui donne une meilleure adhérence.
- **Béton de coffrage** : poncer/sabler pour éliminer les traces de graisse, d'huile et de laitance, dépoussiérer soigneusement, puis utiliser un primaire approprié.
- **Plâtre en enduit** : lors du collage sur plâtre avec de la colle en poudre à base de ciment, préparer la surface pour éviter la formation d'ettringite. Lorsque le plâtre est poli, il émet de la poussière et cette poussière doit être fixée.
- **Plaques de plâtre / plaques de fibres de gypse** : toujours utiliser un primaire.
- **Panneaux de fibres-ciment** : ceux-ci ne nécessitent généralement pas de primaire (vérifiez les instructions de mise en œuvre du fabricant).
- **Tapis de pierre** : dégraissage complet et primaire.



## COMMENT APPLIQUER UN PRIMAIRE

La plupart des primaires sont appliqués couvrants à l'aide d'un rouleau à peinture ou d'une brosse à plafond. Certains primaires sont également pulvérisables. Dans certains cas, l'opération doit être répétée. Consultez toujours la fiche produit et les instructions de mise en œuvre du fabricant.

Veillez à protéger les parties non traitées telles que les fenêtres, profilés de fenêtres, meubles de salle de bain/cuisine, etc.

Le temps de séchage peut varier de quelques heures à 24 heures en fonction du type de support et des conditions ambiantes.

**Attention :** N'oubliez pas qu'une fois le primaire appliqué, le support doit rester sec et exempt de poussière, sinon le primaire perdra son effet.

⇒ En cas de doute, consultez votre fabricant, l'utilisation d'un apprêt n'est JAMAIS mauvaise !

- **Linoléum :** poncer pour enlever la couche de cire, puis utiliser un primaire qui assure l'adhérence. (Les morceaux ou épaisseurs lâches doivent toujours être éliminés au préalable).
- **Résidus de colle (de tapis) :** vérifiez si la colle est liée à l'eau (et se dissout donc dans l'eau), auquel cas il faut d'abord l'éliminer. Si elle n'est pas soluble dans l'eau, poncer, aspirer et utiliser un primaire.
- **Peinture murale (latex/acrylique) :** enlever les parties lâches (ponçage), dégraisser et appliquer un primaire.
- **Peinture à l'huile :** poncer, dégraisser et utiliser un primaire.
- **Sols à base de résine synthétique (coating, sol coulé) :** dégraisser et utiliser un primaire.
- **Ancien carrelage :** dégraisser et utiliser un primaire adapté. 



## NATTE DE DÉSOLIDARISATION INUTILE !

### SikaCeram®-295 StarS2

#### COLLE CARRELAGE RÉVOLUTIONNAIRE POUR SOLS DÉFORMABLES

- Colle carrelage extrêmement flexible et couvrante
- Carrelage sur chape fraîche après 2 à 5 jours max.
- Natte de désolidarisation inutile : gain de temps et de matériaux
- Pour tous types de carrelages : céramique, pierre naturelle, dalles parquet,...
- Adapté au chauffage par le sol, piscines, usage intensif, sols industriels
- Pour imitation parquet et carrelage XL sur chauffage au sol
- Pour l'intérieur et l'extérieur